



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 83723

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le climat sur la production d'électricité à partir de la méthanisation de lisier qui consiste à produire de l'énergie à partir de matière organique. Placée dans un digesteur, cette dernière subit une série de réactions biologiques qui conduisent à la formation de biogaz et d'un digestat. Le biogaz, constitué à 60 % de méthane, est valorisé en électricité et/ou chaleur. Quant au digestat, composé de matière organique non biodégradable, de matières minérales (azote, phosphore et potassium...) et d'eau, il peut être épandu comme engrais de ferme quasiment inodore. Selon l'Ademe, le traitement par méthanisation de 10 % des effluents d'élevage produirait 0,2 Mtep (million de tonnes équivalent pétrole) d'énergie et réduirait les émissions de gaz à effet de serre de 1,7 Mtep CO₂. L'investissement de ce dispositif reste très lourd pour les éleveurs porcins. Il lui demande de bien vouloir l'informer des éventuels dispositifs d'accompagnement financier de ce type de production.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83723

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7746

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)